

# Notre service diplomatique et consulaire dans le Proche-Orient

Autor(en): **Muller, Edouard**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Wissen und Leben**

Band (Jahr): **21 (1918-1919)**

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-749186>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# NOTRE SERVICE DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE DANS LE PROCHE-ORIENT

Si en raison des connaissances étendues que je possède sur tout ce qui touche aux questions des pays d'Orient, où j'ai longtemps séjourné dans chaque Etat, (pour y organiser les affaires d'une de nos plus importantes Compagnies Suisses), j'étais appelé à formuler un projet de reconstitution d'un Service Diplomatique et Consulaire Suisse comprenant tout le Proche-Orient, je suggérerais, dès la signature de la paix, la création d'une Légation Suisse à Constantinople avec ramifications consulaires principales à Bucarest, Belgrade, Athènes, Sofia, voire même Smyrne et Beyrouth. Le problème se pose aujourd'hui avec brutalité, si notre Patrie veut pouvoir à l'avenir tirer un profit économique du nouvel état de choses créé dans les Balkans. Nos relations avec le Levant étant avant tout commerciales et fort peu diplomatiques, on ne saurait nier que, si jusqu'à ce jour les intérêts ethnologiques furent disputés, un esprit commercial *identique* se retrouve en Turquie, en Grèce et en Roumanie pour autant qu'il s'agit du mouvement d'importation, le plus essentiel puisque ces pays n'ont pas ou presque pas encore d'industrie. On peut dire en vérité que le Proche-Orient forme un tout homogène en tant que rayon commercial d'importation — celui qui intéresse la Suisse industrielle au plus haut degré — et peut par conséquent être traité comme un seul pays.

Cette homogénéité se retrouve encore chez les personnes qui s'occupent du commerce ; le Grec, le Juif, et l'Arménien, personnifiant le commerce dans tout le Levant, se retrouvent tant en Turquie, en Bulgarie, en Serbie, en Grèce qu'en Roumanie. Le Grec ou l'Israélite, tout en conservant son origine ethnique, endosse la nationalité qui lui est imposée par le conquérant. On a donc, en tant que commerçant, presque régulièrement à traiter, n'importe où, avec des Grecs, des Israélites, des Roumains d'origine grecque, des Bulgares d'origine grecque, rarement avec des commerçants véritablement bulgares ou turcs, car le Bulgare comme le Turc est plutôt agriculteur. Cet agriculteur est ignorant et indolent ; il manque totalement de l'esprit de coalition qui permettrait la formation de sociétés pour le développement

de l'agriculture et pour l'exportation de ses produits. Actuellement les quelques Sociétés d'exportation pour les produits indigènes agricoles se trouvent entre les mains d'étrangers. Le centre d'attraction de toutes ces diverses nationalités est Constantinople. Cela étant, il paraît logique que cette ville devienne le lieu de résidence du Ministre Suisse dans la Péninsule Balkanique, car il pourra rayonner facilement de tous les côtés, en exerçant un contrôle sur tous les Consulats Suisses dans les Balkans et cela d'une manière beaucoup plus efficace que le Ministre résidant à Vienne dont dépend actuellement tout notre Service consulaire balkanique.

Plutôt qu'un représentant diplomatique, notre nouveau Ministre à Constantinople devrait être un représentant général commercial. A l'instar d'un chef de grande organisation commerciale il devrait se déplacer périodiquement pour rester en contact avec ses Consuls postés à Athènes, Belgrade, Sofia, Bucarest, Smyrne et Beyrouth. Il y aurait aussi lieu de procéder à la création de vice-consulats dans les villes importantes de la province en Grèce, dans l'Archipel, en Bulgarie, Nouvelle-Serbie, Roumanie et dans les États nouveaux entourant la Mer Noire. Les vice-consulats seraient placés sous la dépendance des Consuls.

Il serait dans l'intérêt même de la nouvelle organisation que le nouveau Ministre fasse une première visite dans la capitale de chaque Etat, et prenne ainsi un contact direct avec la Colonie groupée parfois en Société sous la présidence d'un notable, afin d'y choisir après enquête son collaborateur parmi les citoyens les plus importants de la Colonie, spécialement parmi les grands commerçants, les mieux à même de connaître le monde des affaires.

Quel serait le résultat d'une pareille organisation par rapport aux frais? C'est ce que je vais essayer de démontrer.

Pour l'Oriental, son jugement se base trop encore sur les apparences. Il est donc nécessaire que notre Ministre *présente* bien si nous ne voulons pas le voir ridiculisé. Pour représenter en Orient, à Constantinople, il importerait donc que la Suisse ait à Péra son Hôtel dont la location s'élèverait à une dépense d'au moins 15 à 25,000 francs par an. L'allocation accordée à notre Ministre devrait être au bas mot de 30,000 à 40,000 francs annuellement, pour lui permettre de suivre le mouvement social de Péra et des autres Ambassades. Le premier Secrétaire toucherait un appointement de

15,000 francs. Le consul honoraire aurait pour sa part 7500 francs servant plutôt pour les dépenses de la Chancellerie.

Notre Département Fédéral pourrait peut-être reculer devant la dépense prévue, mais, précisément pour sauvegarder en partie le budget national, notre Ministre trouverait parmi les colonies suisses, dans chaque capitale, des gens capables de servir les intérêts de la patrie, en tant que Consuls honoraires ou mieux encore comme Conseillers commerciaux. Il existe parmi les jeunes Suisses établis dans ces Pays des citoyens qui occupent actuellement de grosses situations. C'est précisément auprès de ces jeunes gens, nourris d'idées modernes, que notre Ministre devrait chercher ses collaborateurs et non pas auprès d'étrangers ou d'indigènes, parce que ces jeunes Suisses, fiers de leurs patrie, au courant de son industrie et de son commerce d'une part et initiés au besoin des marchés d'Orient d'autre part, sont pleins d'entrain et ne demanderaient qu'à servir les intérêts du pays natal. Nos industriels suisses ne pouvant s'installer eux-mêmes dans ces marchés du Levant pour y ouvrir des succursales et y gérer eux-mêmes leurs affaires, trouveraient ainsi des guides précieux et dévoués à leurs intérêts.

Renseigné en Suisse par le Ministre de Constantinople, notre monde industriel n'hésiterait plus comme par le passé à exploiter ce nouveau et vaste débouché qu'offre le Proche-Orient. Toute cette nouvelle organisation révélerait alors à nos exportateurs les articles appelés à une grande vente et ferait connaître la clientèle avec laquelle ils auraient à traiter. De cette manière une sélection s'opérerait d'elle-même, de sorte qu'au bout d'un certain laps de temps, les affaires seraient traitées seulement avec des maisons sérieuses et solvables. Je n'hésite pas à affirmer que, sous ce régime modernisé, le commerce suisse serait dix fois plus considérable qu'il ne l'a été jusqu'à présent. Qu'il me soit permis de citer l'exemple d'une grande Compagnie qui a procédé de la manière indiquée plus haut. Je pourrais fournir le chiffre en espèces atteint dès le début de cette nouvelle organisation par la dite Compagnie, et cela déjà avant la guerre, malgré les querelles intestines permanentes entre Etats. Jamais la Compagnie en question n'a eu de pertes à enregistrer, parce qu'en Orient, à côté du commerçant douteux qui sollicite nos industriels, il existe un nombre important d'excellents commerçants, solvables, toujours un peu chicaniers il est vrai, mais qui

le deviendraient moins le jour où un de nos représentants officiels interviendrait à l'occasion pour sauvegarder les intérêts de nos industriels et commerçants. Ces derniers, fatigués des difficultés qu'ils rencontraient dans ces marchés et manquant d'enthousiasme, ont fini par s'en désintéresser ou par traiter avec l'Orient sur des bases commerciales presque impraticables. Mais avec la nouvelle organisation nos industriels et commerçants n'hésiteraient pas à renouer des relations plus vastes et à faire les concessions requises par un esprit commercial bien compris en face de la concurrence qui va se déchaîner en Orient, puisqu'ils sauraient que leurs intérêts seraient mieux défendus que par le passé.

Actuellement notre Service consulaire dans le Levant est-il capable de rendre ces services? C'est à nos commerçants de répondre à cette question. Il faut avouer que ce service est insuffisant. Le système de protection étrangère sous lequel vivent les Suisses établis dans le Levant, ne remplacera jamais la protection directe qui leur serait accordée par un représentant de la mère patrie. Il faut qu'on sache dans nos hautes sphères fédérales que tout autre serait leur situation si un nouveau Ministre était établi à Constantinople. La protection étrangère actuelle, au lieu d'unir les Suisses à l'Etranger, les divise et les empêche de constituer une force au profit du développement national. Il faut que nous autres Suisses acquérions enfin l'homogénéité, sous le drapeau de la Patrie.

Il faut aussi citer le fait qu'aucune espèce d'appui n'est donnée aux *Sociétés Suisses* en Orient, ou aux associations, celles-ci n'ayant pas droit de recours auprès des consulats étrangers, qui protègent le citoyen seul mais non pas les associations. Il m'est arrivé à maintes reprises de réclamer l'appui des Consulats étrangers en Turquie, sous le régime des capitulations, contre des mesures appliquées arbitrairement à une Société Suisse, et cet appel eût été vain d'après les conventions, si des sympathies personnelles n'étaient intervenues. Tout cela changera le jour où la réforme projetée serait un fait accompli, car il est aisé de comprendre qu'un Ministre étranger ne soutiendra jamais d'une manière aussi efficace et désintéressée les intérêts, surtout commerciaux, de ses protégés étrangers que ceux de ses propres ressortissants.

Il y aurait lieu ensuite, lorsque le centre de Constantinople

serait fondé, d'encourager la création de ligues commerciales entre la Suisse et les différents Etats Balkaniques à l'instar de celle qui vient de voir le jour à Athènes (Ligue Gréco-Suisse „Jean G. Eynard,, sous le patronage du Gouvernement Hellénique et des Autorités Fédérales Suisses).

Il n'est pas douteux que nos commerçants exportateurs suisses ne refuseraient pas leur aide pécuniaire pour la bonne marche et la réussite de ces Ligues, qui favoriseraient aussi l'ouverture, dans les locaux de chaque Ligue, d'une Exposition permanente d'objets manufacturés suisses.

Maintenant, vous me demanderez pourquoi nos consulats honoraires actuels ne répondent pas aux desiderata que je formule ici. Il y a lieu de constater que presque tous nos consulats en Orient ont besoin d'un rajeunissement de leurs cadres. Sous la conduite d'un jeune Ministre, aux idées larges et modernes, une impulsion formidable sera donnée à tout ce qui touche à notre Service consulaire. Il y a beaucoup à faire dans cet ordre d'idées, car dès la signature de la paix les relations économiques joueront un rôle immense entre Etats. J'en appelle au bon vouloir de nos Gouvernants, persuadé qu'ils voudront contribuer de leur côté à seconder les initiatives privées, qui somme toute ne travaillent que pour le plus grand bien de notre chère patrie.

ATHÈNES

EDOUARD MULLER



## MITTEILUNGEN

DES SCHWEIZ. SCHRIFTSTELLERVEREINS (S. E. S.)

COMMUNICATIONS DE LA SOCIÉTÉ DES ÉCRIVAINS SUISSES

Wir hielten am 8. Mai im *Restaurant des Belvoirparkes Zürich-Enge* unsre **siebente Jahresversammlung** ab. Der Vorstand hatte sich im Vereinsjahr hauptsächlich mit dem Entwurf zum neuen Urheberrecht zu befassen, der, wenn er zum Gesetz erhoben würde, die Schriftsteller und alle geistig Tätigen schwer schädigen würde. Herr Paul Seippel und Dr. Robert Faesi haben in der Presse aufklärend gewirkt. Herr Dr. Heinrich Giesker, außerordentlicher Professor für internationales Privatrecht an der Universität Zürich, hatte an Hand der einzelnen Paragraphen eine extra in der Zunft zur